



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2006/10
11 octobre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt-cinquième session
Nairobi, 6-14 novembre 2006

Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Réduction des émissions résultant du déboisement
dans les pays en développement

**Rapport sur les travaux d'un atelier sur la réduction des émissions
résultant du déboisement dans les pays en développement**

Note du secrétariat*

Résumé

Le secrétariat a organisé un atelier sur la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement, comme la Conférence des Parties l'avait demandé à sa onzième session. L'atelier s'est tenu à Rome (Italie) du 30 août au 1^{er} septembre 2006.

L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) avait décidé que l'atelier devrait donner l'occasion aux Parties d'échanger des données d'expérience et de se pencher sur les points pertinents liés à la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement. Les participants ont entendu des exposés techniques sur les questions scientifiques, socioéconomiques, techniques et méthodologiques (thème I), ainsi que des exposés des représentants de Parties et d'organisations internationales sur les méthodes d'action et les incitations positives (thème II). Ils ont également procédé à un échange de vues et examiné en détail les questions se rapportant aux sujets abordés et se sont interrogés sur les liens éventuels entre les deux thèmes. Plusieurs propositions ont été faites pour permettre au SBSTA d'aller de l'avant dans ses travaux et de présenter un rapport sur la question à sa vingt-septième session.

Le SBSTA voudra peut-être examiner les informations fournies dans le présent rapport, en particulier les propositions concernant la suite des travaux, et donner des indications supplémentaires quant aux nouvelles mesures à prendre.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison des dates de l'atelier.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1-5	3
A. Mandat.....	1-3	3
B. Objet de la présente note	4	4
C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique.....	5	4
II. COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS	6-11	4
III. RÉSUMÉ DES EXPOSÉS ET DES DÉBATS	12-71	5
A. Thème I: Questions scientifiques, socioéconomiques, techniques et méthodologiques.....	12-32	5
B. Thème II: Méthodes d'action et incitations positives pour réduire les émissions résultant du déboisement dans les pays en développement	33-64	11
C. Thème III: Mise en évidence des liens éventuels entre les questions scientifiques, socioéconomiques, techniques et méthodologiques pertinentes et les méthodes d'action et les incitations positives.....	65-71	19
IV. Prochaines mesures susceptibles d'être prises.....	72-75	21
A. Questions pertinentes	72-74	21
B. Processus possible pour l'examen de questions pertinentes.....	75	22

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa onzième session, la Conférence des Parties a invité les Parties et les observateurs accrédités à communiquer au secrétariat leurs vues sur les questions relatives à la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement, l'accent étant mis sur les questions scientifiques, techniques et méthodologiques pertinentes, ainsi que sur l'échange d'informations et de données d'expérience à prendre en compte, y compris des méthodes d'action et des incitations positives. Elle a invité les Parties à formuler également des recommandations sur une éventuelle procédure à suivre pour l'examen de ces questions. La Conférence a prié l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) d'examiner les informations communiquées par les Parties¹, dès sa vingt-quatrième session. Celui-ci fera rapport à sa vingt-septième session sur les questions abordées par les Parties et sur leurs éventuelles recommandations².

2. À sa onzième session également, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'organiser un atelier sur la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement avant la vingt-cinquième session du SBSTA et d'établir un rapport sur les travaux de l'atelier pour que le SBSTA l'examine à cette session³.

3. À sa vingt-quatrième session⁴, le SBSTA a décidé que l'atelier devrait donner l'occasion aux Parties d'échanger des données d'expérience et de se pencher sur les points pertinents liés à la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement. Il a également arrêté la liste des sujets précis qui seraient examinés au cours de l'atelier:

- a) Questions scientifiques, socioéconomiques, techniques et méthodologiques, dont le rôle des forêts, en particulier des forêts tropicales, dans le cycle global du carbone; définitions et questions connexes, notamment celles relatives aux liens entre déboisement et dégradation; disponibilité et qualité des données; échelle; taux de déboisement et facteurs déterminants à cet égard; estimation des variations des stocks de carbone et du couvert forestier; et incertitudes correspondantes;
- b) Méthodes d'action et incitations positives pour réduire les émissions résultant du déboisement dans les pays en développement, y compris leurs causes; efficacité à court et à long terme des réductions des émissions; déplacement des émissions; coopération bilatérale et multilatérale; activités d'autres organismes internationaux compétents; promotion d'une gestion durable des forêts; renforcement des capacités; et mécanismes financiers et autres solutions (réflexion fondée sur les données d'expérience acquises et les enseignements tirés);
- c) Mise en évidence des liens éventuels entre les questions scientifiques, socioéconomiques, techniques et méthodologiques pertinentes et les méthodes d'action et incitations positives qui pourraient découler de l'examen des sujets mentionnés aux alinéas *a* et *b* ci-dessus.

¹ Les informations communiquées par les Parties sont rassemblées dans le document FCCC/SBSTA/2006/Misc.5 et Add.1. Les informations communiquées par les organisations intergouvernementales et par les organisations non gouvernementales peuvent être consultées respectivement aux adresses suivantes: http://unfccc.int/parties_and_observers/igo/items/3714.php et http://unfccc.int/parties_and_observers/ngo/items/3689.php.

² FCCC/CP/2005/5, par. 81 à 83.

³ FCCC/CP/2005/5, par. 84.

⁴ FCCC/SBSTA/2006/5, par. 52 a) à c).

B. Objet de la présente note

4. On trouvera dans la présente note un compte rendu des délibérations de l'atelier organisé en application du mandat visé plus haut, ainsi qu'un résumé des débats sur les sujets mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus qui s'y sont déroulés. En résumant les exposés et les points forts des débats, le secrétariat s'est attaché à reprendre la terminologie précise employée par les orateurs et les participants.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

5. Le SBSTA voudra peut-être examiner les informations fournies dans le présent document, en particulier au chapitre IV, et donner des indications supplémentaires quant aux nouvelles mesures à prendre pour mener à bien le mandat que la Conférence des Parties lui avait assigné à sa onzième session.

II. Compte rendu des délibérations

6. L'atelier organisé dans le cadre de la Convention sur «La réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement» s'est tenu au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome (Italie) du 30 août au 1^{er} septembre 2006. Accueilli par le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire de l'Italie et par la FAO, il a bénéficié de l'appui financier des Gouvernements australien, finlandais, italien, néerlandais, néo-zélandais et suédois ainsi que de la FAO.

7. L'atelier a réuni 163 représentants de 94 Parties et organisations, dont 55 représentants de 25 Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) et 74 représentants de 42 Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I).

8. Les représentants de 13 organisations intergouvernementales (OIG) et de 15 organisations non gouvernementales (ONG) ont également assisté à l'atelier en qualité d'observateurs. Les OIG représentées étaient les suivantes: Organisation internationale des bois tropicaux, Organisation de coopération et de développement économiques, Banque mondiale, Union internationale des instituts de recherches forestières, FAO, secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et du Forum des Nations Unies sur les forêts, Système mondial d'observation terrestre (SMOT), Fonds pour l'environnement mondial, Mécanisme mondial créé en application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Centre mondial de surveillance pour la conservation et Agence spatiale européenne. En outre six spécialistes ont participé aux travaux, apportant leurs compétences techniques.

9. À l'ouverture de l'atelier, M^{me} Maria Pia Garavaglia, adjointe au maire de Rome, et M. Gaetano Benedetto, chef de cabinet adjoint du Ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mer de la République italienne, ont souhaité la bienvenue aux participants. Le Président du SBSTA, M. Kishan Kumarsingh, qui présidait les travaux de l'atelier, s'est adressé aux participants, et a remercié le Gouvernement italien et la FAO d'avoir accueilli l'atelier et exprimé sa gratitude aux autres gouvernements qui avaient contribué à son financement. Le Ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mer de la République italienne, M. Alfonso Pecoraro Scanio, a fait une allocution le jour de l'ouverture de l'atelier.

10. Un représentant du secrétariat de la Convention a rappelé le mandat de l'atelier, son objectif et les sujets qui devaient y être traités. Il a également présenté le document de base établi pour faciliter

la discussion⁵ et a remercié les gouvernements qui avaient versé des contributions supplémentaires pour l'organisation de l'atelier.

11. Chaque séance consacrée à un sujet particulier ou à un ensemble de sujets apparentés a été suivie d'un débat général. Les points forts des différents exposés⁶ et des débats sont récapitulés au chapitre III. À l'issue de l'atelier, le Président a résumé devant les participants les débats sur les thèmes I et II; le résumé présenté aux paragraphes 23 à 32 et aux paragraphes 49 à 64 est fidèle à celui qui a été fait par le Président.

III. Résumé des exposés et des débats

A. Thème I: Questions scientifiques, socioéconomiques, techniques et méthodologiques

1. Résumé des exposés

12. Un spécialiste a donné un **aperçu** des principaux points traités dans la première partie du document de base relative aux questions scientifiques, socioéconomiques, techniques et méthodologiques⁷. Il a appelé l'attention sur les progrès accomplis dans la surveillance des variations de la superficie des forêts et du couvert forestier grâce aux techniques de télédétection, les outils et méthodes disponibles pour estimer et surveiller les variations des stocks de carbone dans les forêts, tels que les mesures sur le terrain et les inventaires forestiers classiques, et les méthodologies proposées pour estimer les émissions de gaz à effet de serre (GES) résultant du déboisement, par exemple dans les lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)⁸.

13. Le spécialiste a fait valoir que, dans ce domaine, grâce aux nouvelles méthodes et aux nouveaux outils mis au point il était possible d'obtenir depuis l'espace des mesures fiables des variations du couvert terrestre à l'échelle nationale et à l'échelle internationale. En outre, le perfectionnement en cours des techniques de télédétection allait permettre de venir à bout des derniers obstacles rencontrés, par exemple pour distinguer les forêts secondaires des forêts adultes, repérer les forêts dégradées ou faisant l'objet d'abattages sélectifs ou encore obtenir une couverture complète malgré la présence de nuages. Pour l'instant, le carbone présent dans la biomasse ou les stocks de carbone forestier n'étaient pas directement mesurables par télédétection; ils étaient généralement estimés à partir des données des inventaires forestiers obtenues par sondage. Cela dit, dans beaucoup de pays tropicaux, les inventaires forestiers nationaux à jour étaient rares et leur établissement, s'il était entrepris au niveau national, nécessitait des ressources considérables, en particulier dans les pays de grande superficie. Pour pouvoir mesurer les stocks de carbone de façon fiable, il faudrait donc disposer à la fois de techniques de télédétection

⁵ Le document de base qui comprend, notamment, une synthèse des informations figurant dans les communications nationales et des informations communiquées par les Parties et les observateurs accrédités (voir la note infrapaginale 1) peut être consulté à l'adresse suivante:

http://unfccc.int/methods_and_science/lulucf/items/3757.php.

⁶ La liste des exposés et des orateurs ainsi que le texte intégral des exposés peuvent être consultés à l'adresse suivante: http://unfccc.int/methods_and_science/lulucf/items/3764.php. Pour plus de détails, le lecteur est invité à se reporter au texte original des exposés.

⁷ Voir Working Paper (document de travail) 1 a) (2006) à l'adresse suivante: http://unfccc.int/methods_and_science/lulucf/items/3757.php.

⁸ *Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (version révisée de 1996), Guide des bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie* et *Lignes directrices (2006) du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* (volume consacré à l'agriculture, à la foresterie et aux autres utilisations des terres).

économiques et de données de terrain. Les efforts entrepris dans ce domaine pour permettre de surveiller les variations des stocks de carbone se poursuivaient.

14. Dans son exposé, le spécialiste a également fourni des renseignements sur les définitions des forêts, du déboisement et de la dégradation, et notamment sur les conséquences que l'emploi de définitions différentes pourrait avoir pour l'estimation des variations des stocks de carbone, sur les déterminants du déboisement et de la dégradation, ainsi que sur les méthodes appliquées par les pays en développement pour estimer la quantité de carbone stockée dans la biomasse. Enfin, il a indiqué qu'il était nécessaire d'élaborer des protocoles standards expliquant, étape par étape, la marche à suivre pour surveiller le processus de déboisement.

15. Dans son exposé sur **le rôle des forêts, en particulier des forêts tropicales, dans le cycle global du carbone**, le représentant du Woods Hole Research Center a insisté sur l'importance des émissions de carbone résultant du déboisement dans les zones tropicales (qui, au cours des années précédentes, avaient représenté environ 20 % du total des émissions mondiales) et a également fait l'historique de l'évolution des sources et des puits de carbone ainsi que des flux nets aux niveaux mondial et régional. Il a en outre exposé brièvement les méthodes utilisées pour déterminer les émissions de carbone résultant du déboisement ou du changement d'affectation des terres à partir des variations des superficies et des variations des stocks de carbone, les sources possibles de données sur l'utilisation des terres, les pertes estimées de carbone pour les différents types de réaffectation des terres (conversion des forêts en pâturages, plantations, etc.), et a souligné l'importance des types de réaffectation des terres et de gestion pour déterminer les sources et les puits de carbone. Les incertitudes qui entachaient les estimations actuelles tenaient essentiellement au flou concernant les taux de déboisement et les stocks de carbone estimés par hectare, comme en témoignaient les écarts entre les taux de déboisement indiqués pour les principales régions tropicales dans les différentes sources de données. Selon la source, le volume estimatif des émissions annuelles de carbone variait de 0,9 à 2,4 PgC environ; un arrêt immédiat du déboisement entraînerait une réduction des émissions globales de 1 à 2 PgC/an. Enfin, l'orateur a évoqué les perspectives d'évolution des émissions dans différentes régions tropicales sur la base des taux de déboisement actuels. D'après les projections établies à partir de ces taux, c'était entre 87 et 130 PgC qui seraient rejetés dans l'atmosphère depuis les tropiques jusqu'en 2100.

16. Les questions méthodologiques concernant **l'estimation des stocks de carbone et du couvert forestier ainsi que des incertitudes correspondantes** ont été abordées par le représentant du National Institute for Research in the Amazon (INPA) qui, dans son exposé, a présenté la méthode d'estimation établie par l'INPA sur la base d'une étude menée dans les forêts tropicales humides. Il a présenté brièvement les différences méthodologiques concernant, par exemple, les paramètres utilisés aux fins de l'estimation des stocks de carbone dans les forêts primaires et secondaires pour les divers types de biomasse à prendre en considération (biomasse aérienne, biomasse souterraine, etc.), détaillant les équations allométriques de base, qui tenaient compte des connaissances acquises sur la biomasse et/ou les essences d'arbres, ainsi que l'estimation précise des incertitudes correspondantes établie à partir des équations du GIEC.

17. Dans son exposé sur les **définitions**, le représentant de la FAO a précisé les définitions des forêts, du déboisement et de la dégradation des forêts utilisées par son organisation et expliqué les processus qui, dans le secteur forestier, contribuaient à l'émission de GES (conversion des forêts à d'autres usages, utilisation écologiquement non rationnelle des forêts, etc.) ainsi que les mécanismes en jeu. Pour la FAO, le déboisement correspondait à la conversion de terres forestières à d'autres usages alors que la dégradation des forêts n'impliquait pas un changement d'affectation des terres et était généralement présentée comme une réduction de la couverture du houppier et/ou de la densité de peuplement et la diminution de la capacité de la forêt à assumer ses fonctions. L'orateur a également souligné les différences qui existaient entre les définitions retenues par la FAO pour ses évaluations des ressources forestières (ERF) et celles employées dans le cadre du Protocole de Kyoto. À cet égard, il a appelé

l'attention des participants sur un certain nombre de points à prendre en considération pour choisir les définitions à utiliser dans le cadre des travaux portant sur la réduction des émissions résultant du déboisement.

18. Un autre représentant de la FAO a fait un exposé sur **la disponibilité et la qualité des données, l'échelle et les taux de déboisement**, en s'appuyant sur les ERF de l'organisation. Ces évaluations étaient établies à partir de rapports de pays (229 pour l'ERF 2005, prenant en compte 40 variables) – qui, d'après l'orateur, étaient considérés comme la meilleure source nationale d'informations sur les forêts – complétés par des résultats des levés par télédétection. Par rapport aux ERF précédentes, la dernière évaluation mettait en évidence au plan mondial une évolution à la baisse aussi bien des taux de déboisement que des pertes forestières nettes, avec un taux de déboisement de 13 millions d'hectares par an entre 1990 et 2005. S'agissant de l'évolution du déboisement et des variations des superficies forestières, les données par région faisaient apparaître des différences: l'ampleur et le rythme du déboisement variaient beaucoup d'un groupe de pays à l'autre.

19. L'orateur a également donné un aperçu des sources de données disponibles sur les variations des superficies forestières, ainsi que de leur qualité et de leur utilisation par les Parties visées à l'Annexe I et les Parties non visées à l'Annexe I, citant notamment les systèmes nationaux de surveillance (par exemple les inventaires forestiers, etc.), les évaluations indépendantes/réalisées à d'autres fins (études par télédétection, etc.), et les estimations établies par des experts à partir d'hypothèses. Dans la plupart des Parties non visées à l'Annexe I, les informations nécessaires pour établir des estimations concernant l'évolution des variations des stocks de carbone étaient rares, faute essentiellement de données de mesures sur le terrain. Il ressortait d'une analyse comparée des études concernant les zones tropicales (par exemple, des levés par télédétection réalisés dans le cadre de l'ERF 2000) et des données de pays, que, dans certains cas, les résultats concernant l'ampleur et les taux de déboisement pouvaient être très différents, alors que pour d'autres régions les résultats étaient similaires. L'orateur a également mis l'accent sur les différences notables observées en ce qui concerne les données disponibles et leur qualité, l'existence de systèmes de surveillance et de capacités de surveillance des forêts ainsi que l'importance des mesures effectuées sur le terrain. Il a en outre appelé l'attention des participants sur la nécessité dans l'avenir d'accroître le nombre de données disponibles et d'en améliorer la qualité grâce à la mise en place de systèmes de surveillance aux niveaux national, mondial et régional.

20. Dans son exposé sur **la télédétection et les données disponibles**, le représentant du Centre commun de recherche de la Commission européenne a mis l'accent sur la mesure du déboisement et de la dégradation des forêts tropicales au moyen des techniques d'observation de la Terre. Pour cet exposé, il s'était appuyé sur un rapport récent du SMOT⁹ qui apportait des informations sur la surveillance des variations de la superficie des terres déboisées et des forêts dégradées ainsi que des stocks de carbone. L'orateur a présenté brièvement les différents niveaux de surveillance (du plus global au plus détaillé), les différentes résolutions applicables, qui variaient en fonction de l'objectif de la surveillance (illustrant son propos par divers exemples d'images satellite) et les coûts correspondants, et a évoqué les degrés d'exactitude auxquels il était possible de parvenir ainsi que les moyens d'évaluer l'exactitude des images à haute résolution. Il a donné des exemples de systèmes de surveillance mis en service au niveau national (études brésiliennes et indiennes et taux estimatifs de déboisement notamment pour la partie brésilienne de l'Amazonie) ainsi qu'au niveau régional ou mondial grâce à des levés par télédétection, énumérant ensuite les options envisageables dans l'avenir pour une surveillance fondée sur un échantillonnage systématique. Cet exposé a mis en évidence le fait que, si diverses méthodes étaient disponibles pour analyser les données obtenues par satellite pour mesurer les variations des superficies forestières,

⁹ Reducing GHG emissions from deforestation in developing countries: Considerations for monitoring and measuring (GOFC-GOLD).

les principaux obstacles à la mise en œuvre de systèmes nationaux de surveillance de ces variations étaient le coût et l'accès à des données à haute résolution.

21. Des informations sur les **déterminants du déboisement** ont été fournies par un représentant de l'Université de Louvain (Belgique), qui a donné un aperçu de la variabilité interannuelle des taux de déboisement, ainsi que des causes du déboisement dans les zones tropicales et des mécanismes en jeu, distinguant entre les causes immédiates qui avaient un impact direct sur le couvert forestier, comme l'extraction de bois ou l'extension des infrastructures et des terres agricoles, et les causes profondes, qui étaient dues essentiellement à des facteurs démographiques, économiques, politiques, institutionnels, technologiques et/ou culturels. Une métaanalyse méthodique d'études de cas réalisées dans plus de 150 pays avait mis en évidence les interactions complexes des multiples causes de déboisement à différentes échelles (par exemple à long terme et à court terme); il était cependant possible de discerner des schémas régionaux et des problèmes récurrents. À cet égard, l'orateur a présenté un ensemble de facteurs interdépendants qui avaient un impact direct ou indirect (voulu ou non voulu) sur les forêts et a décrit le mécanisme de déboisement qui était à l'œuvre depuis des temps immémoriaux en Amazonie.

22. L'orateur a présenté un ensemble de politiques générales envisageables (parmi lesquelles l'instauration d'une meilleure gouvernance, l'adoption de nouveaux instruments institutionnels, etc.), étant entendu qu'il n'existait pas de politique universellement applicable pour lutter contre le déboisement et qu'un faisceau de facteurs propres à chaque région devrait être pris en considération. Parmi les difficultés rencontrées pour faire face au déboisement, il a cité notamment la gestion des forêts, le discernement de la contribution d'une politique donnée à la réduction du déboisement, les multiples usages et fonctions des forêts, le phénomène des fuites d'un pays à l'autre et le lien étroit entre la transition des forêts d'un État à un autre, et la modernisation économique.

2. Points forts du débat

23. L'échange de vues auquel les participants ont procédé à l'issue des exposés présentés sur le thème I peut être résumé comme suit:

Méthodes et outils disponibles pour estimer les émissions de GES résultant du déboisement

24. Sur la base des informations fournies dans les exposés, les observations suivantes ont été faites:

- Il existe des outils, des méthodes et des données ainsi qu'un socle scientifique suffisamment solide pour surveiller et estimer les émissions résultant du déboisement avec un degré de certitude raisonnable. Mais pour pouvoir utiliser ces outils et mettre en œuvre un système de mesure et de surveillance, il faudrait disposer des ressources financières, technologiques et humaines, y compris des moyens de renforcement des capacités, voulus. En outre les outils et méthodes disponibles ne sont pas toujours bien adaptés au contexte national (étendue du couvert forestier, etc.);
- Pour estimer les émissions de GES résultant du déboisement, il est possible de combiner relevés par télédétection, études au sol/sur le terrain et/ou inventaires forestiers et de suivre les lignes directrices du GIEC pour les inventaires de GES¹⁰;

¹⁰ *Lignes directrices du GIEC pour l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie et Lignes directrices (2006) du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* (Lignes directrices (2006) du GIEC).

- Il serait peut-être nécessaire d'élaborer des directives qui expliqueraient comment combiner les méthodes et outils susmentionnés dans toute une série de contextes différents;
- Le processus d'estimation des émissions de GES résultant du déboisement dans les pays en développement nécessitera un appui financier et technique ainsi qu'un programme de renforcement des capacités ciblés. L'instauration d'une collaboration internationale pourrait à cet égard être utile. Instituer un régime d'incitations positives aux fins de la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement pourrait aussi faciliter la fourniture de cet appui et encourager l'application d'un système de surveillance rigoureux.

25. À propos de la démarche présentée pour estimer les stocks de carbone au moyen d'équations allométriques (voir le paragraphe 16), il a été question du degré d'incertitude relativement faible des résultats obtenus ainsi que de la contribution utile que cette démarche pourrait apporter indépendamment des méthodes proposées dans les lignes directrices du GIEC. Parallèlement, des participants ont fait valoir que cette démarche nécessiterait le rassemblement d'informations détaillées sur les types de forêts, le nombre d'arbres et d'essences, ainsi que la prise en compte des différences régionales. La question des incidences financières par rapport au degré d'exactitude a été également débattue.

26. Les participants ont en outre discuté de l'évolution des techniques de télédétection, qui pouvait permettre de mesurer directement les stocks de carbone dans la biomasse aérienne et leur variation au fil du temps, ce qui faciliterait la surveillance des émissions résultant du déboisement dans les pays tropicaux.

27. Ils se sont penchés sur les incidences financières des divers outils et méthodes ainsi que de leurs composantes selon, par exemple, l'échelle adoptée, la résolution retenue et le degré d'exactitude recherché, en tenant compte à la fois de la mise en place ou de l'exploitation et de la maintenance de tout système de surveillance. Le coût des données avait certes diminué mais en général le gros des dépenses était lié à l'exploitation du système de surveillance. Mention a été faite des avantages que la télédétection présentait en termes de coûts par rapport aux mesures sur le terrain, en particulier pour les pays dotés d'un couvert forestier très étendu.

Définitions et questions connexes

28. Les observations suivantes ont été faites:

- Il existe pour les forêts et les processus correspondants des définitions différentes, mises au point pour répondre à des besoins différents dans des cadres différents. On peut citer à titre d'exemple la série de définitions relatives aux forêts qui ont été arrêtées au titre du Protocole de Kyoto et qui ne s'appliquent que dans le contexte de ce Protocole;
- L'emploi de définitions différentes a conduit à des différences dans les estimations des émissions de GES résultant du déboisement;
- S'agissant des définitions à retenir dans le cadre des travaux portant sur la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement, il y aurait peut-être lieu d'engager une réflexion sur les points suivants:
 - o Besoins particuliers qui pourraient se faire jour au cours du processus d'élaboration d'un éventuel accord international sur le sujet;
 - o Utilisation des définitions relatives aux forêts et à la foresterie existantes, mise au point de nouvelles définitions ou modification des définitions existantes dans le but

de faciliter l'adoption d'une démarche plus cohérente pour estimer les émissions résultant du déboisement et prendre en compte tout processus connexe donnant lieu à des émissions de GES; il serait peut-être nécessaire de proposer un choix de définitions vu que celles-ci peuvent avoir des incidences différentes (par exemple pour l'estimation de la variation du couvert forestier ou des stocks de carbone) selon la superficie du pays, le type de forêt, le couvert forestier, etc.;

- o Parmi les processus, à recenser, qui induisent une diminution des stocks de carbone (dégradation, etc.), quels sont ceux auxquels qu'il faudrait prendre en considération dans ce contexte;
- Les travaux entrepris notamment par la FAO et le GIEC pourraient aider à résoudre les problèmes dus à l'existence de définitions relatives aux forêts différentes et à leur utilisation pour l'estimation des émissions de GES résultant du déboisement.

29. Les participants ont également débattu des problèmes que posaient la définition de processus qui ne donnaient pas lieu à un véritable changement d'affectation des terres mais qui induisaient aussi une diminution des stocks de carbone ainsi que des émissions de GES, comme la dégradation des forêts, les abattages et le déboisement temporaire, ainsi que des conséquences que la prise en compte ou la non-prise en compte de ces processus dans les définitions pourrait avoir pour les réductions des émissions. Parmi les autres questions abordées à ce sujet figuraient la diversité des types de forêts (par exemple, forêts des zones arides, forêts des zones tempérées, forêts des marécages tourbeux, arbres hors forêt) et la terminologie correspondante dont il faudrait peut-être tenir compte, ainsi que la nécessité d'une interprétation commune de la notion de déboisement évité. On a fait observer qu'il était important de veiller à la cohérence de la représentation des terres au fil du temps, par exemple pour l'établissement des niveaux de référence.

*Points d'ordre général*¹¹

30. Indépendamment de ceux qui ont été résumés plus haut, les participants ont relevé les points d'ordre général suivants:

- La question de la réduction des émissions résultant du déboisement ne devrait pas être dissociée des autres questions relatives au secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) dans le contexte de la Convention-cadre;
- Il serait peut-être nécessaire de prendre en considération non seulement les émissions de GES liées aux variations des stocks de carbone mais également toutes les autres émissions de GES résultant du déboisement;
- La question de savoir quelles sont, parmi les variations des stocks de carbone, celles qui résultent des activités humaines et celles qui sont dues à des variations naturelles n'a pas été tranchée;

¹¹ Les autres questions scientifiques, socioéconomiques, techniques et méthodologiques examinées au titre du thème I sont traitées dans la présente section. Le débat sur les déterminants et les causes du déboisement est relaté plus en détail dans la section consacrée au thème II en raison du lien étroit qui existe entre les méthodes d'action et les incitations positives.

- Les enseignements tirés de l'examen de différentes questions, telles que la question des fuites, dans le cadre des négociations relatives aux activités de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre (MDP) institué en application du Protocole du Kyoto pourraient être mis utilement à profit pour réfléchir à un éventuel accord international visant à réduire les émissions résultant du déboisement.

31. En ce qui concerne les GES autres que le CO₂, tels que ceux résultant du brûlage après défrichage des terres, les participants ont également débattu de la nécessité de prendre en considération différents types de terre tels que les tourbières (voir également le paragraphe 29).

32. On a fait valoir par ailleurs qu'il était nécessaire d'examiner – outre les questions méthodologiques comme l'estimation des variations des stocks de carbone – les facteurs socioéconomiques, en particulier au niveau local où les populations étaient fortement tributaires des forêts et de leurs produits. Vu la multiplicité et l'intrication des causes du déboisement, mettre l'accent sur le niveau local pourrait aussi aider à discerner les déterminants profonds pertinents. Indépendamment des causes du déboisement présentées dans les exposés, un certain nombre de participants ont attiré l'attention sur les causes du déboisement dans leur pays, citant, par exemple, la pauvreté, l'accroissement de la population, le développement économique et des incitations à effets pervers. Des participants ont également mentionné les incidences des politiques qui, vu la nature des causes du déboisement, devraient être prises en considération dans le cadre de la lutte contre les émissions résultant du déboisement. On a en outre fait observer qu'il était nécessaire de se pencher sur la question de la permanence.

B. Thème II: Méthodes d'action et incitations positives pour réduire les émissions résultant du déboisement dans les pays en développement

1. Résumé des exposés

33. La séance a commencé par un exposé général sur le document de travail concernant les méthodes d'action et les incitations positives¹². Cet exposé a abordé les causes du déboisement et les incitations et politiques qui s'attaquent aux causes immédiates et plus fondamentales, en tenant compte des agents du déboisement. Il a été relevé que les causes n'étaient pas les mêmes d'un pays à l'autre. Les politiques et les activités extérieures au secteur forestier contribuaient également au déboisement. La plupart des exemples de politiques et d'incitations visant à réduire le déboisement reposaient sur une action en faveur de la préservation des forêts et d'une gestion forestière durable. En raison de divers facteurs, l'efficacité de politiques et d'incitations positives ne pouvait être généralisée et variait en fonction de la situation.

Causes, efficacité à court et à long terme des réductions des émissions et déplacement des émissions

34. **Les causes du déboisement, l'efficacité à court et à long terme des réductions d'émissions et les déplacements d'émissions** ont fait l'objet d'un exposé sur les causes du déboisement et de la dégradation des forêts en Océanie présenté par le participant de Tuvalu. Cet exposé présentait des vues sur les résultats d'un atelier régional qui s'était tenu à Fidji en 1998. L'auteur de l'exposé a signalé qu'en Océanie le déboisement était dû à plusieurs causes. Il a également proposé plusieurs stratégies pour s'attaquer aux différentes causes. Il a évalué l'aptitude de chaque stratégie à faire face aux déplacements d'émissions, l'efficacité à court et à long terme des réductions d'émissions, et la faisabilité et l'efficacité d'une réduction des émissions de CO₂.

¹² Voir document de travail 1 b) (2006) sur http://unfccc.int/methods_and_science/lulucf/items/3757.php.

Coopération bilatérale et multilatérale, activités d'autres organismes internationaux compétents et renforcement des capacités

35. Les participants ont pu suivre plusieurs exposés de représentants de Parties et d'organisations intergouvernementales, qui étaient des donateurs ou des bénéficiaires d'activités **bilatérales ou multilatérales de coopération et de renforcement des capacités**. Le premier exposé a été présenté par le représentant de la Colombie, au nom du Groupe des pays d'Amérique latine (Colombie, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou et Uruguay). Des experts de ces pays formaient le Groupe de discussion latino-américain sur l'UTCATF et les changements climatiques (GLAD-CC), qui est un réseau informel d'experts et de négociateurs spécialisés dans l'UTCATF. L'auteur de l'exposé a mentionné le taux élevé de déboisement dans les pays du GLAD-CC, et les méthodes et actions utilisées par les gouvernements pour s'attaquer à ce problème. Malgré les efforts considérables accomplis pour protéger les forêts, tels que l'élaboration de projets de conservation de carbone, l'écotourisme et les programmes de services environnementaux, de nombreuses menaces liées à l'environnement continuaient de planer sur les forêts de la région. Ce groupe a demandé le renforcement des capacités institutionnelles et techniques, et a relevé la nécessité d'études portant sur les aspects économiques de diverses méthodes d'action. L'exposé a mis en évidence la nécessité de fonds nouveaux et supplémentaires, ainsi que d'une mise de fonds initiale pour le secteur forestier, notamment grâce à l'aide au développement, à de nouveaux programmes de donateurs, à des fonds autorenouvelables et à des méthodes reposant sur le marché.

36. La participante de la République centrafricaine a présenté les vues des pays du bassin du Congo (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine et République démocratique du Congo). Elle a exposé la méthode centrafricaine de lutte contre le déboisement, qui comprend notamment un «plan de convergence» (plan d'action en faveur des forêts) adopté par les chefs d'État de la région, et a signalé que celle-ci était très attachée à la préservation et à la gestion durable des forêts. Ce groupe de pays a proposé la création, dans le cadre de la Convention, d'un fonds pour la réduction des émissions résultant du déboisement. Ce fonds permettrait d'octroyer deux types de subventions: des subventions pour la gestion des forêts, qui seraient proportionnelles à la superficie forestière gérée de façon durable par un pays, et des subventions de régulation climatique, qui varieraient en fonction du taux de déboisement.

37. Des participants de Parties visées à l'annexe I ont également présenté leurs expériences et leurs vues sur ces questions, dans l'optique de donateurs qui soutiennent **la coopération bilatérale et le renforcement des capacités**. L'un des participants, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a fait un exposé général sur les causes du déboisement et a donné des exemples précis de causes dans quelques régions. Il a préconisé une démarche multisectorielle (diverses politiques et actions); l'instauration de droits de propriété plus clairs et plus sûrs; une meilleure gouvernance et une réglementation de meilleure qualité; et des paiements au titre de services environnementaux.

38. Un participant d'Allemagne a fait état de l'expérience que son pays avait acquise, dans le cadre de la coopération allemande au développement, en matière de gestion écologiquement viable des forêts. Il a donné des exemples de projets, et indiqué les résultats de ceux-ci et les enseignements retirés. Jusqu'à présent, la coopération bilatérale allemande ne portait pas sur la réduction des émissions dues au déboisement, mais il était prévu d'exécuter quelques projets pilotes allant dans ce sens. Il a signalé que les efforts de coopération technique et financière n'avaient pas réduit sensiblement le taux de déboisement. Il a suggéré qu'un mécanisme reposant sur le marché pouvait être efficace en accroissant les incidences positives de la coopération bilatérale.

39. Un participant des États-Unis d'Amérique a présenté les enseignements tirés d'activités sur le terrain grâce à des programmes en cours du Gouvernement américain sur les forêts. Il a mentionné trois grands axes de la lutte contre le déboisement: les méthodes commerciales et axées sur le marché,

la gestion communautaire des forêts et la préservation des forêts. Il a décrit des actions efficaces pour chacun de ces axes et a donné des exemples concernant la Sustainable Forests Products Global Alliance, la gestion communautaire des forêts et la loi sur la préservation des forêts tropicales. Il a dit que, pour lutter contre le déboisement, il fallait mener une action d'ensemble, qui porte notamment sur le développement économique, la réduction de la pauvreté, la biodiversité, les changements climatiques et la nécessité d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités.

40. **La coopération multilatérale et le renforcement des capacités** ont fait l'objet de deux exposés. La représentante du World Conservation Monitoring Center (WCMC) du PNUE a présenté une vue d'ensemble des activités du WCMC, menées en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, des ONG, des gouvernements et le secteur privé. Le WCMC a participé à des efforts de coopération qui ont porté sur l'évaluation et la surveillance des ressources forestières, la conception d'indicateurs et l'échange de données. Elle s'est demandé si le partage des systèmes de surveillance pourrait aider les Parties à s'acquitter de leurs obligations au titre de plusieurs conventions simultanément. Elle a également invité les participants à réfléchir sur le genre d'appui et de conseils dont les Parties pourraient avoir besoin pour repérer des possibilités d'avantages multiples, concevoir et mettre en œuvre des programmes de surveillance, échanger des données et bénéficier d'enseignements retirés ailleurs.

41. Le représentant de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) a fait état de l'expérience de cette organisation et des problèmes que posait l'instauration d'une gestion durable des forêts tropicales. L'OIBT coopérait avec ses États membres dans le cadre d'études relatives aux politiques et de projets, et les consultait à ce sujet. Cette organisation a entamé plusieurs activités présentant un intérêt direct sur le plan des changements climatiques, par exemple la mise sur pied d'ateliers pour le renforcement des capacités en matière de boisement et de reboisement au titre du MDP, l'étude de modèles de financement novateurs pour la gestion écologiquement viable des forêts et le suivi de l'application des lignes directrices de l'OIBT concernant ce mode de gestion des forêts.

Promotion de la gestion écologiquement viable des forêts

42. Trois participants ont fait état de l'expérience de leur pays en matière de mise en œuvre et de **promotion de la gestion écologiquement viable des forêts**. La participante de Bolivie a rendu compte de l'expérience de son pays en matière de gestion forestière et de mesures visant à éviter les émissions. Elle a décrit le Proyecto de Acción Climática Noel Kempff, qui participait à la lutte contre le déboisement tout en engendrant une compensation réelle et mesurable des émissions de carbone. Ce projet avait contribué à mettre un terme à l'abattage industriel d'arbres, à éviter la culture sur brûlis, à obtenir d'importants avantages sur les plans du climat et de la biodiversité et pour les communautés locales, et à faire face à la question des fuites.

43. Dans l'exposé présenté par le participant de la Malaisie, ce dernier a souligné que son pays était résolu à mettre en œuvre la gestion écologiquement viable des forêts grâce à une politique, à une législation et à des pratiques forestières appropriées (par exemple, l'exploitation contrôlée des ressources forestières, la remise en état des forêts et la certification des bois). Il a également souligné que les forêts sur sols tourbeux constituaient d'importantes réserves de carbone et que ces écosystèmes forestiers étaient menacés dans sa région, de sorte que toute mesure visant à réduire les émissions de GES devaient tenir compte des forêts sur sols tourbeux.

44. Un participant du Japon a signalé que son pays était désireux de favoriser la gestion écologiquement viable des forêts aux niveaux national, régional et international. Pour le Japon, ce type de gestion forestière constituait un élément important des stratégies visant à atténuer le réchauffement planétaire et faisait donc partie de la philosophie qui inspirait son aide officielle au développement. Le Japon contribuait à la coopération technique et financière par des voies bilatérales et multilatérales,

ainsi que par l'intermédiaire d'ONG et du secteur privé. Quatre éléments étaient nécessaires pour assurer une gestion écologiquement viable des forêts: l'adhésion au principe, le partenariat, le respect des situations locales et la durabilité des actions menées.

Mécanismes financiers et autres solutions

45. Des représentants des Parties ont présenté leurs vues et leurs expériences sur les méthodes qui recourent à **des mécanismes financiers ou à d'autres solutions** pour réduire les émissions résultant du déboisement dans les pays en développement. Ils ont aussi proposé des méthodes permettant de conclure un arrangement international pour faire face à cette question¹³.

46. Un représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a rendu compte des expériences de son pays en matière de coopération multilatérale et a exprimé ses vues sur des méthodes d'action et des incitations positives potentielles. Il a fait observer que, si l'aide publique au développement avait permis de renforcer les capacités techniques et de réduire les abattages illégaux, elle n'avait guère contribué au commerce équitable, à l'atténuation de la pauvreté ou à la réduction des taux de déboisement. Il faudrait envisager de recourir à un ensemble souple d'incitations positives, telles que l'aide publique au développement (divers types de fonds), une politique nationale volontariste (ou une annexe volontaire concernant le déboisement), une méthode souple d'établissement de barèmes tenant compte des situations nationales, la combinaison d'efforts et de fonds bilatéraux et multilatéraux pour favoriser les réductions d'émissions dues au déboisement, et un protocole facultatif. Il a ajouté que les technologies, les méthodes et les marchés étaient déjà disponibles, mais que le problème de la mise en œuvre restait entier. Il était nécessaire de disposer immédiatement de fonds internationaux pour financer des analyses, le renforcement des capacités et des activités sur des marchés tests, mais, selon lui, le marché représentait probablement la solution de financement la plus durable.

47. Le participant du Costa Rica a présenté l'expérience acquise par son pays dans le cadre d'un programme de paiements au titre de services environnementaux, qui visait à éviter le déboisement et à favoriser le rétablissement des forêts. Au cours de l'exécution du programme, il fallait examiner les aspects juridiques, institutionnels, financiers et politiques, ainsi que la nécessité de la transparence et de la responsabilité. Ce programme avait réduit le déboisement (en particulier dû à l'abattage illégal) et la dégradation des terres; amélioré la couverture forestière; donné une impulsion au développement rural et aux industries forestières; et contribué à la réalisation des buts en matière d'environnement. Cependant, il a souligné que les ressources financières actuelles (provenant de sources internes et externes) ne suffisaient pas à garantir le maintien de ce programme à long terme et la poursuite de l'extension de la couverture forestière.

48. Un représentant du Brésil a présenté une proposition préliminaire de son pays relative à un arrangement dans le contexte de la Convention qui prévoirait des incitations financières positives en faveur des pays en développement qui réduisent volontairement leurs émissions de GES dues au déboisement. Cet arrangement ne créerait pas d'obligations futures et ne serait pas pris en compte au titre des engagements de réduction des émissions des Parties visées à l'annexe I. Des incitations financières positives seraient accordées compte tenu d'un taux d'émission de référence (calculé sur la base d'un taux de déboisement de référence prédéfini et d'une teneur en carbone convenue). Les Parties visées à l'annexe II de la Convention fourniraient volontairement des fonds pour cet arrangement, compte tenu de leurs engagements au titre de l'aide publique au développement. Les fonds seraient ensuite répartis entre les pays en développement participants en proportion des réductions d'émissions qu'ils réaliseraient.

¹³ Voir également la méthode proposée par les pays du bassin du Congo (par. 36).

2. Principaux résultats des discussions

49. Les principaux résultats de l'échange de vues qui a eu lieu entre participants à la suite des exposés relatifs au thème II sont résumés ci-après.

Vues générales exprimées au sujet des méthodes d'action et des incitations positives

50. Les observations générales suivantes ont été formulées:

- La réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement devait contribuer à atteindre l'objectif de la Convention;
- Les mesures visant à réduire les émissions dues au déboisement devaient contribuer à l'atténuation de la pauvreté, reposer sur les principes de la bonne gouvernance et être en harmonie avec les buts de développement nationaux;
- Les mesures incitatives visant à réduire les émissions dues au déboisement ne devaient pas porter atteinte aux efforts tendant à réduire les émissions provenant d'autres secteurs;
- Les instruments existant au niveau international ne devaient pas prescrire les politiques et les incitations qu'il fallait mettre en œuvre au niveau national;
- La situation nationale et les réalités locales en matière de déboisement variaient d'un pays à l'autre. En conséquence, une certaine flexibilité était nécessaire. Les gouvernements étaient le mieux en mesure de déterminer les types de politiques et de mesures incitatives qui convenaient le mieux eu égard à la situation nationale;
- Un éventuel arrangement visant à réduire les émissions ne devait pas porter atteinte aux efforts déjà accomplis, mais devait récompenser ceux qui prenaient des mesures promptement;
- Il a été relevé que la réduction des émissions dues au déboisement devait s'effectuer à plusieurs niveaux:
 - o Les avantages résultant de la protection des forêts s'observaient à différents niveaux, par exemple, la production de bois au niveau local, la préservation des ressources en eau au niveau régional et la réduction des émissions de GES et la préservation de la biodiversité au niveau international;
 - o Les efforts accomplis pour réduire le déboisement pouvaient être efficaces au niveau local, mais ils devaient également entraîner une réduction des émissions au niveau national;
- Des discussions concernant la réduction des émissions dues au déboisement dans les pays développés devraient tirer parti de l'expérience et des enseignements retirés des négociations entreprises dans le passé sur des questions similaires.

51. Une participante a exposé l'opinion de son pays au sujet de l'utilisation de l'expression «incitations positives», par opposition à des incitations telles que des subventions ou des paiements au titre de services environnementaux. Se référant au document de travail établi par le secrétariat sur les méthodes d'action et les incitations positives (Working paper n° 1 b) (2006)), elle a exprimé la crainte que l'utilisation de ces différents termes crée de la confusion et des malentendus lorsqu'ils étaient rapprochés de termes

similaires et de règles connexes d'autres organisations et accords multilatéraux (par exemple, l'Organisation mondiale du commerce et la Convention sur la diversité biologique). Plus précisément, cette participante s'est dite préoccupée par le fait que les incitations n'avaient pas nécessairement des effets uniquement positifs, mais également des effets pervers, de sorte que, lorsque de tels termes étaient utilisés, il convenait de tenir compte de questions liées au commerce ainsi que de l'usage dans le cadre d'autres processus multilatéraux (tels que l'OMC, la Convention sur la diversité biologique et le PNUE).

Causes, efficacité à court et à long terme des réductions des émissions et déplacement des émissions

52. Les observations suivantes ont été formulées:

- Il n'existait pas de politique universelle pour la réduction des émissions dues au déboisement, car ce dernier résultait d'une interaction complexe entre causes profondes et immédiates;
- Les causes du déboisement se manifestaient à différents niveaux, par exemple à celui de la prise de décisions locale et à celui des marchés mondiaux. Cependant, le déboisement avait lieu sur le plan local et était lié à la situation nationale. C'est pourquoi il valait mieux que, dans chaque pays, le gouvernement définisse les déterminants et les causes du déboisement;
- Il importait de prendre en considération et de mieux comprendre les facteurs socioéconomiques du déboisement, en tenant compte du fait que la plupart des causes du déboisement se situaient en dehors du secteur forestier;
- Il était nécessaire d'étudier de façon approfondie le lien qui existait entre les causes immédiates du déboisement et la possibilité de fuites.

53. Au cours de la discussion sur les causes du déboisement, des exemples généraux ont été donnés: l'incapacité et le refus de s'attaquer à ce problème, le manque d'instruction et l'insuffisance des possibilités de développement. Il a également été signalé que les politiques et accords internationaux pouvaient avoir une influence sur les politiques locales et, en conséquence, sur les causes du déboisement.

54. Un participant a suggéré que les discussions sur cette question ne devraient pas être axées sur le «cadre national de la politique menée», ce qui mettait en avant les causes, mais sur la «valeur ajoutée» d'une action internationale concernant ce problème.

55. Plusieurs participants ont souligné la nécessité d'examiner le déboisement du point de vue de la demande. Un participant a relevé qu'une demande excessive de bois ne devait pas nécessairement entraîner le déboisement, à moins que l'abattage ne modifie l'utilisation des terres. Cependant, les pratiques d'abattage posaient souvent des problèmes d'environnement, et les forêts primaires étaient transformées en forêts secondaires. Un autre participant a fait observer qu'en raison des politiques de fixation du prix des produits énergétiques, ces derniers étaient trop chers pour les communautés locales, ce qui se traduisait par un abattage excessif pour l'obtention de bois de chauffage. En ce qui concerne la demande, le comportement des consommateurs devait être pris en considération et il fallait que le marché fixe le prix des produits en fonction des émissions de carbone qui en résultaient.

56. On a demandé si le lien entre les effets des fuites et les causes du déboisement avait été étudié. Il a également été relevé que, bien que les fuites créent un obstacle méthodologique, il serait possible de tirer des enseignements utiles de négociations passées sur des activités menées dans le cadre de projets exécutés au titre du Protocole de Kyoto.

Coopération bilatérale et multilatérale, activités d'autres organismes internationaux compétents et renforcement des capacités

57. Les observations suivantes ont été formulées:

- Malgré l'appui national, bilatéral et multilatéral considérable qui avait renforcé les mesures visant à réduire les pertes de superficies forestières, le déboisement demeurait un problème important;
- Des actions de réduction des émissions dues au déboisement étaient en cours. La plupart d'entre elles visaient à favoriser la gestion écologiquement viable et la préservation des forêts. Il s'agissait notamment du renforcement des capacités et de la formation; de l'assistance technique; des conseils sur l'action à mener et de l'appui à l'élaboration des politiques; et de l'octroi de ressources financières;
- Des obstacles financiers et institutionnels continuaient d'entraver la mise en œuvre de politiques appropriées;
- On n'évaluait pas suffisamment la mesure dans laquelle les politiques menées réduisaient les émissions résultant du déboisement.

58. On a également fait observer que les résultats ne dépendaient pas uniquement de la quantité des ressources qui étaient consacrées à la lutte contre le déboisement, mais également de la façon dont ces ressources étaient affectées et utilisées. Quelques participants ont indiqué qu'il importait d'évaluer l'efficacité des méthodes d'action et des incitations actuelles, et de tirer les enseignements de l'expérience. Des participants ont également abordé les options de financement (par exemple, l'aide publique au développement, le marché ou des mécanismes d'échange) et ont exprimé des préoccupations concernant la façon dont ces paiements étaient accordés aux différents niveaux, du niveau national au niveau local. Un participant a souligné l'importance croissante de la coopération Sud-Sud.

Promotion d'une gestion durable des forêts

59. Les observations suivantes ont été formulées:

- Les forêts étaient multifonctionnelles, dans la mesure où elles offraient toute une gamme de biens et de services. Par conséquent, il était essentiel de tenir compte de ces biens et services lorsqu'on luttait contre la diminution de la superficie des forêts;
- La forêt était un élément important du développement durable, car elle faisait partie des moyens de subsistance des communautés locales. Les efforts accomplis pour réduire les émissions résultant du déboisement ne devaient pas porter atteinte aux moyens d'existence locaux;
- La promotion de la gestion écologiquement viable des forêts devait être un élément important des efforts accomplis pour réduire les taux de déboisement;
- L'octroi d'indemnités ou d'avantages pourrait favoriser la préservation de la forêt et sa gestion durable.

Mécanismes financiers et autres options

60. Des participants ont mentionné des sources de financement des activités visant à réduire les émissions résultant du déboisement, en particulier l'aide publique au développement, la création de fonds, les sources multilatérales, la coopération bilatérale, les partenariats public-privé, les paiements au titre de services environnementaux et les mécanismes du marché.

61. Les observations suivantes ont été formulées:

- L'action internationale devrait compléter les politiques et efforts nationaux qui visaient à réduire les émissions résultant du déboisement, et s'ajouter aux efforts déjà réalisés;
- En matière d'octroi d'avantages ou d'indemnités au titre d'actions menées, il fallait prendre en compte un large éventail de méthodes et plusieurs options possibles;
- Il convenait de trouver des mécanismes financiers additionnels et novateurs, et le financement devait être certain, à long terme et durable;
- Plusieurs pays avaient décidé d'inverser les pertes de superficies forestières, notamment en mettant en place des politiques à cet effet;
- Comme l'illustre l'expérience de certains pays, il était possible d'instituer des incitations qui réduisent effectivement les émissions résultant du déboisement. Cependant, elles devaient être adaptées à la situation et aux priorités du pays considéré;
- Un soutien financier à court terme pourrait servir à renforcer les capacités, afin de permettre aux pays de prendre des mesures pour réduire les émissions dues au déboisement, notamment en créant des cadres institutionnels et techniques;
- Un financement initial était nécessaire pour permettre aux pays en développement de lancer rapidement des actions et il pourrait servir à renforcer les capacités institutionnelles et techniques. Cependant, la réalisation d'actions sur le terrain pour réduire les émissions résultant du déboisement exigeait des ressources financières continues et disponibles à long terme;
- Il était nécessaire de prendre en charge les coûts d'opportunité et les coûts de transaction pour que les incitations soient efficaces;
- Une structure institutionnelle nationale pourrait soutenir une réduction effective des émissions résultant du déboisement. Des cadres institutionnels appropriés pourraient contribuer à l'efficacité de l'allocation des ressources financières;
- Les incitations devaient favoriser des mesures qui réduisaient les émissions résultant du déboisement; on pourrait évaluer l'efficacité de ces mesures par comparaison avec la situation de départ;
- Il importait de faire en sorte que les indemnités ou avantages soient obtenus par les acteurs qui menaient des actions sur le terrain. Les institutions jouaient un rôle important en versant des indemnités à ces acteurs;
- Il fallait faire preuve de prudence lorsqu'on choisissait des termes et des notions en vue de discussions sur la réduction des émissions résultant du déboisement, compte tenu

d'évolutions liées à d'autres accords internationaux. La nature d'éventuels avantages ou indemnités octroyés à ceux qui menaient des actions pour réduire les émissions devait être compatible avec les obligations des Parties en vertu d'autres accords.

62. Les participants ont discuté de la façon dont le Costa Rica avait géré son programme de paiements au titre de services environnementaux et en avait assuré la durabilité. Le représentant du Costa Rica a expliqué qu'il n'était pas possible de procéder à des paiements qui représentent la valeur économique intégrale de l'ensemble des produits et services fournis par la terre et les forêts, mais que le système était très efficace sur les plans politique, social et économique. Le Costa Rica examinait d'autres solutions reposant sur le marché pour assurer la durabilité du programme et passait par un processus graduel d'apprentissage.

63. Certains participants ont considéré que la proposition du Brésil¹⁴ offrait une possibilité de dialogue et tenait compte des situations nationales lors de l'examen de méthodes visant à récompenser ceux qui agissaient pour réduire les émissions résultant du déboisement dans les pays en développement; certains participants ont ajouté que la question du déplacement d'émissions, notamment, nécessiterait des discussions plus approfondies dans le contexte de cette proposition.

64. À propos du rôle de l'aide publique au développement et des marchés réglementés, un participant a estimé que, bien que cette aide soit utile pour le renforcement des capacités, il pouvait être nécessaire de formaliser les méthodes reposant sur le marché pour réduire durablement les émissions résultant du déboisement. Les participants ont également discuté des liens qui existaient entre la question du déboisement et les produits ligneux récoltés, et ont fait observer que le SBSTA examinait actuellement la question de ces produits. Il a été suggéré qu'il ne fallait exclure aucune option au stade actuel et qu'il convenait d'essayer d'accomplir des progrès relatifs à la conception d'un cadre de référence qui permette d'examiner ces options.

C. Thème III: Mise en évidence des liens éventuels entre les questions scientifiques, socioéconomiques, techniques et méthodologiques pertinentes et les méthodes d'action et les incitations positives

65. Les participants ont reconnu que les outils et les méthodes permettant d'estimer l'évolution des stocks de carbone et de surveiller le déboisement étaient déjà disponibles et pouvaient être utilisés. Cependant, il a été constaté qu'il existait encore d'importants écarts entre les pays sur le plan de leurs capacités à utiliser les outils et méthodes disponibles. Un groupe de participants a suggéré qu'il fallait envisager d'assurer un renforcement des capacités, ce qui pouvait inclure l'exécution de projets pilotes susceptibles d'apporter des connaissances et une expérience précieuses.

66. Bien que les marchés puissent fournir un «signal» durable de nature à stimuler un financement visant à réduire les émissions dues au déboisement, il n'était pas nécessairement suffisant d'adopter une méthode formelle reposant sur le marché, car une quantification plus stricte était alors nécessaire. Plusieurs participants ont mentionné qu'une méthode axée sur le marché ne devait pas être la seule option à prendre en considération et que d'autres possibilités de financement devaient être envisagées. Ils ont mis l'accent sur certaines incidences négatives des méthodes axées sur le marché, qui pouvaient contribuer au déboisement en général. Il a été souligné que de nombreuses communautés locales dont les moyens d'existence reposaient sur le secteur informel étaient mises en marge de marchés formels. Lors de l'examen d'une méthode quelconque, il fallait tenir compte des facteurs socioculturels, ainsi que de questions liées aux droits de propriété, à la sécurité des approvisionnements en eau et à la sécurité alimentaire. Selon une participante, une méthode telle que les paiements au titre de services environnementaux pouvait avoir des effets néfastes sur les communautés et, lors de l'application

¹⁴ Voir par. 48.

d'un programme quelconque, il fallait prendre en considération les règles convenues dans le cadre de l'OMC; et elle a suggéré que les paiements au titre de services environnementaux ne pouvaient être efficaces que si on les plafonnait à un montant qui ne couvrirait que les coûts supplémentaires de la protection. Elle a toutefois ajouté qu'il n'était pas certain que de tels paiements contribuaient à l'atténuation de la pauvreté.

67. Il a été reconnu qu'il faudrait examiner un ensemble souple d'options, qu'elles reposent sur l'aide publique au développement ou sur le marché. De l'avis de plusieurs participants, une limitation des options à ce stade risquerait de réduire les chances d'atteindre l'objectif. Les pays devraient définir les politiques nationales qui convenaient le mieux compte tenu de leurs besoins propres. En tout état de cause, la viabilité écologique passait par la viabilité financière. Il a été signalé que, quelles que soient les décisions prises, les communautés locales devaient y être associées activement. Le type de financement retenu devait cibler les communautés rurales, en particulier celles qui participaient à l'exploitation communautaire des forêts.

68. Certains participants ont souligné qu'il était extrêmement difficile de tirer parti d'une meilleure compréhension des déterminants du déboisement pour élaborer des politiques efficaces. À cet égard, il a été jugé nécessaire de définir précisément les déterminants et les modalités du déboisement au niveau national ou régional en utilisant les méthodes existantes, pour permettre aux pays d'évaluer les différentes méthodes d'action et leur efficacité; il a également été suggéré qu'il fallait procéder à des analyses économiques et de faisabilité lors de l'examen de tout cadre d'action.

69. L'accent a été mis sur la nécessité de faire face à la dégradation des forêts et à d'autres processus à l'œuvre dans les forêts lorsqu'ils entraînaient des émissions de GES, car, si l'on ne se souciait que du déboisement, on abordait le problème dans une optique trop étroite, sans tenir compte des émissions résultant de ces processus ni essayer d'y remédier.

70. Comme le déboisement n'était pas un phénomène isolé du reste du monde, les participants l'ont lié à d'autres questions pertinentes, telles que l'adaptation, l'atténuation, la biodiversité, les produits ligneux récoltés et la bioénergie. En outre, il fallait également tenir compte du lien entre les déterminants du déboisement et les méthodes d'action possibles, telles que celles qui prenaient en compte les incidences de l'agriculture sur le déboisement. Par ailleurs, il fallait étudier de façon plus approfondie les coûts des méthodes, des déterminants et des politiques. Cependant, un participant a indiqué qu'il convenait de tenir compte des délais et a mis en garde contre une action portant sur un trop grand nombre de questions, car on risquait ainsi de ne pas s'attaquer à des problèmes essentiels. On a fait observer que, si de nombreuses décisions devaient être prises au niveau national, il était nécessaire d'émettre des idées sur la façon dont d'autres organisations compétentes pouvaient soutenir les travaux nécessaires.

71. Un participant a suggéré qu'il fallait continuer d'étudier l'infrastructure et les engagements découlant de la Convention, en plus d'autres nouveaux arrangements possibles. Un autre participant s'est demandé si les systèmes d'information actuels utilisés dans le cadre de la Convention appuieraient efficacement les mesures visant à réduire les émissions dues au déboisement ou si les besoins d'information étaient différents à leur égard. Il a été jugé nécessaire de continuer à étudier des options et les incidences de celles-ci. Il a aussi été mentionné qu'il faudrait utiliser une démarche globale pour s'attaquer au déboisement dans le contexte des émissions qui se produisaient au niveau mondial.

IV. Prochaines mesures susceptibles d'être prises

A. Questions pertinentes

72. Il convenait de prendre en considération les méthodes proposées (en particulier par le Brésil, les pays du bassin du Congo et la Papouasie-Nouvelle-Guinée¹⁵), en vue de se mettre d'accord sur un arrangement international pour prendre, dans le cadre de la Convention, des mesures visant à réduire les émissions dues au déboisement dans les pays en développement, en tenant compte des expériences et des enseignements retirés aux niveaux national et international, des délibérations qui avaient eu lieu au cours de l'atelier et de la contribution que les Parties avaient apportée par leurs communications. Il fallait en particulier:

- a) Déterminer comment les méthodes proposées seraient adaptées de façon optimale aux situations nationales, en tenant compte des expériences réussies et des enseignements tirés d'activités menées actuellement pour réduire le déboisement (telles que la gestion écologiquement viable des forêts, les paiements au titre de services environnementaux et certains programmes des pouvoirs publics);
- b) Définir les points communs et les différences qui caractérisaient les méthodes proposées en ce qui concerne les aspects suivants:
 - La façon d'obtenir des réductions des émissions grâce à une diminution du déboisement, compte tenu des questions relatives à la situation de départ ou aux taux d'émissions de référence et à d'éventuels fuites ou déplacements d'émissions allant de pair avec les méthodes proposées;
 - Les sources de financement potentielles;
 - Les outils et les méthodologies nécessaires.

73. Il fallait tenir compte des besoins en matière de renforcement des capacités, afin de faciliter les actions visant à réduire les émissions résultant des déboisements dans le cadre de la Convention. Le renforcement des capacités pourrait notamment consister à accroître la capacité à surveiller et à estimer les émissions résultant du déboisement; à définir les déterminants et modalités du déboisement afin de concevoir des méthodes d'action efficaces; et à déterminer la faisabilité économique des méthodes proposées (en tenant compte des coûts d'opportunité pour les parties prenantes, du coût du renforcement des capacités, des coûts de la surveillance du déboisement, et des sources probables de financement additionnel grâce à la coopération internationale).

74. Il fallait accorder de l'attention à l'utilisation de technologies appropriées lors des discussions sur des méthodes potentielles de réduction des émissions résultant du déboisement dans le cadre de la Convention, en tenant compte de l'utilisation de terminologies similaires ou voisines, ainsi que de règles pertinentes qui existaient dans le cadre d'autres processus internationaux et accords multilatéraux. Cela pouvait réduire des malentendus potentiels et d'éventuelles difficultés lors de l'examen de méthodes susceptibles d'être mises au point dans le cadre de la Convention.

¹⁵ Voir par. 48, 36 et 46, respectivement.

B. Processus possible pour l'examen de questions pertinentes

75. Le SBSTA souhaitera peut-être examiner le processus suivant qui pourrait être utilisé pour examiner les questions mentionnées plus haut:

- a) L'organisation d'un deuxième atelier avant la vingt-sixième session du SBSTA, afin de discuter des questions mentionnées ci-dessus au paragraphe 72;
- b) La réalisation d'activités visant à soutenir et à faciliter des discussions qui auraient lieu au cours de ce deuxième atelier éventuel, à savoir:
 - i) La présentation par les Parties de leurs vues sur les questions mentionnées ci-dessus au paragraphe 72, qui devraient également être examinées par le SBSTA à sa vingt-sixième session;
 - ii) Une ou plusieurs réunions d'experts précédant l'atelier, en vue de préciser certains aspects des méthodes proposées, de façon à faciliter leur examen lors de l'atelier;
 - iii) L'établissement, en vue de l'atelier, d'un document de travail sur les points communs et les différences entre les méthodes proposées dans l'optique des questions mentionnées à l'alinéa *b* du paragraphe 72, compte tenu des informations contenues dans les communications des Parties visées à l'alinéa *b* i) ci-dessus;
- c) La présentation, par les Parties et des observateurs accrédités, de leurs vues sur les questions mentionnées ci-dessus au paragraphe 73, en vue de leur examen par le SBSTA à sa vingt-sixième session;
- d) La définition d'activités complémentaires qui seraient entreprises de la vingt-sixième session à la vingt-septième session du SBSTA, lors de laquelle ce dernier s'exprimera sur des questions relatives à la réduction des émissions dues au déboisement dans les pays en développement, notamment en formulant des recommandations éventuelles, conformément au mandat de la COP à sa onzième session.
